

ALIÉNATION DE BIENS

AVIS est donné, en vertu de l'article 29 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), que la Ville de Montréal a autorisé le bail suivant au cours du mois de novembre 2015 :

Location au Centre de la Petite Enfance (C.P.E.) Évangeline, pour 6 mois, à compter du 1^{er} février 2016, d'un local situé au 2120, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 477,97 m², à titre gratuit (CM15 1341)

Le 8 décembre 2015

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon